

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 21 avril 2016

Convocation en date du 14 avril 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mil seize, le vingt-et-un avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - Mme POTTIER Maryline - Mme CHEVALIER Catherine - Mme GAUTUN Barbara - M. FERRON Jean-Yves - Mme GAUDUN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane

Absents excusés : M. RIOTTOT Fabrice - M. MARAIS Valéry

Secrétaire de séance : Mme GAUDUN Manuella

Objet 2016 - 042 - Délégués communautaires - Nouvelle désignation

M. le maire expose :

Le préfet de la Mayenne, par arrêté en date du 11 avril 2016, a abrogé l'arrêté du 28 octobre 2013 portant composition du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Craon. En effet, un accord avait été donné pour la nomination de 66 membres. Suite aux nouvelles élections municipales ayant eu lieu à Athée, il a été décidé que dorénavant seuls 58 membres composeraient le conseil communautaire.

Pour la commune de Ballots, trois élus sont membres : MM QUARGNUL, CHAUVIN et Mme ORY. Après décision du préfet, seules deux personnes peuvent représenter la commune au sein de la communauté de communes sans obligation de respecter la parité homme/femme.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

NOMME MM QUARGNUL François et CHAUVIN Maxime, délégués communautaires afin de représenter la commune de Ballots au sein de la communauté de communes du Pays de Craon.

Objet 2016 - 043 - Renouvellement contrat de travail Mme QUARGNUL Aby-Gaëlle

M. CHAUVIN Maxime expose :

Depuis l'an dernier, la commune a recruté un agent, Mme QUARGNUL Aby-Gaëlle, sur un contrat à durée déterminée, afin d'assister l'institutrice qui a en charge la classe de grande section de cours préparatoire, et ce, à raison de 2h par jour, du lundi au vendredi.

Le conseil d'école a demandé le renouvellement de ce contrat en raison des effectifs qui seront sensiblement les mêmes.

Le conseil municipal

EMET un avis favorable à la reconduction du contrat à durée déterminée, pour Mme QUARGNUL Aby-Gaëlle, à raison toujours de 2h par jour, du lundi au vendredi, pour l'année scolaire 2016-2017,

AUTORISE le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Objet 2016 - 044 - Participation de la commune de La Selle Craonnaise aux charges de scolarité de l'école Lefizellier

Le conseil municipal,

Vu le coût de scolarité calculé par la commune de Ballots, pour l'année 2014, et fixé à 988,46 € pour un élève en maternelle, et à 532,82 € pour un élève en primaire,

Vu la délibération du conseil municipal de La Selle Craonnaise décidant d'appliquer leur coût de scolarité pour les élèves domiciliés dans leur commune mais scolarisés à l'école Lefizellier de Ballots soit 260,96 € pour les primaires,

Après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de la commune de La Selle Craonnaise, pour l'année scolaire 2015/2016,

Autorise le maire à émettre le titre de recettes correspondant : 521,92 € (260,96 € x 2 enfants).

Objet 2016 - 045 - Aménagement rue de La Closeraie - demande de subvention

Le conseil municipal,

Considérant sa décision d'élaboration d'un projet pluriannuel de réalisation de travaux tendant à améliorer la sécurité dans le centre bourg,

Considérant son choix de réaliser des travaux d'aménagement rue de la Closeraie afin d'améliorer la circulation, de protéger les piétons en créant une zone de rencontre nécessitant la délimitation d'une zone de stationnement pour les véhicules,

Considérant une estimation faite pour ces travaux, d'un montant total HT de 5 362,30 € - TTC de 6 434,76 € TTC,

VALIDE le projet et

ARRETE les modalités de financement suivantes :

- Conseil départemental :
 - amende de police sollicitée : 25 % d'une dépense comprise entre 4000 € et 40 000 € : 1 340,57 €
- Autofinancement : 5 094,19 €

Objet 2016 - 045-01 - Aménagement rue de La Closeraie - demande de subvention

Le conseil municipal,

Considérant sa décision d'élaboration d'un projet pluriannuel de réalisation de travaux tendant à améliorer la sécurité dans le centre bourg,

Considérant son choix de réaliser des travaux d'aménagement rue de la Closeraie afin d'améliorer la circulation, de protéger les piétons en créant une zone de rencontre nécessitant la délimitation d'une zone de stationnement pour les véhicules,

Considérant une estimation faite pour ces travaux, d'un montant total HT de 12 400 € - TTC de 14 880 € TTC,

VALIDE le projet et

ARRETE les modalités de financement suivantes :

- Conseil départemental :
 - amende de police sollicitée : 25 % d'une dépense comprise entre 4000 € et 40 000 € : 3 100 €
- Autofinancement : 11 780 €

Objet 2016 - 045-02 - Aménagement rue de La Closeraie - demande de subvention

Le conseil municipal,

Considérant sa décision d'élaboration d'un projet pluriannuel de réalisation de travaux tendant à améliorer la sécurité dans le centre bourg,

Considérant son choix de réaliser des travaux d'aménagement rue de la Closeraie afin d'améliorer la circulation, de protéger les piétons en créant une zone de rencontre nécessitant la délimitation d'une zone de stationnement pour les véhicules,

Considérant une estimation faite pour ces travaux, d'un montant total HT de 18 730 € - TTC de 22 476 € TTC,

VALIDE le projet et

ARRETE les modalités de financement suivantes :

- Conseil départemental :	
- amende de police sollicitée : 25 % d'une dépense comprise entre 4000 € et 40 000 € :	4 682,50 €
- Autofinancement :	17 793,50 €

Objet 2016-046 - Travaux sur bâtiments annexes propriété sise 22 rue nationale

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré sur les travaux à réaliser sur les annexes de la propriété communale sise 22 rue nationale, à savoir la démolition de trois bâtiments jugés dangereux, et choix de la reconstruction d'un bâtiment avec charpente en bois, fermé et avec un préau en annexe - suite aux différents devis reçus et présentés,

VALIDE les devis des entreprises SARL JEGU TRAVAGRI pour la somme de 2 960 € HT (3 552 € TTC) pour le terrassement, SARL MOISY Cyrille pour la somme de 1 846,62 € HT (2 215,94 € TTC) pour la réalisation d'une dalle béton, et SB Charpente Couverture pour les sommes de 2 322,37 € HT (2 786,84 € TTC) concernant la démolition et 11 152,92 € HT (13 383,50 € TTC) concernant la construction du préau.
